

Formations Sécurité Niveau 1 - Niveau 2

Procédure de gestion des cartes Niveau 1 - Niveau 2

➤ **Préambule**

Conformément au règlement intérieur de l'ANFAS PCA, l'organisme de formation adresse à l'employeur du stagiaire dans un délai maximum de 15 jours suivant le jour de formation les documents suivants :

- Une photocopie de l'attestation de stage,
- La carte de formation sécurité Niveau 1 ou Niveau 2 qui valide la réussite au test d'évaluation.

Pour imprimer la carte de formation, l'organisme de formation saisit les informations nécessaires dans la base de données informatiques Base Form'.

➤ **Prêt de formateurs dans le cadre d'un organisme multirégional**

Pour mémoire, toute intervention d'un formateur labellisé hors région à titre exceptionnel (maladie, ...) doit faire l'objet d'une DEMANDE D'ACCORD PREALABLE auprès de l'ANFAS PCA. *Sans cet accord préalable, l'ANFAS PCA se réserve le droit de ne pas valider les formations effectuées. Cette demande doit se faire conformément au DT 40 dans un délai de 15 jours avant la formation.*

L'organisme qui fait appel à un formateur labellisé dans une autre région s'expose au risque que l'ANFAS PCA mandate aux frais de l'organisme un audit inopiné du formateur.

Une fois la formation délivrée, l'organisme prend contact avec l'ANFAS PCA lors de la saisie des cartes pour activer le nom du formateur le temps de la saisie des informations.

➤ **Descriptif**

Cette carte sera imprimée sur un bristol blanc de 170 grammes, de format 210mm x 297mm qui permettra la réalisation de 4 exemplaires de taille 148,5 mm x 105 mm.

Les planches de cartes vierges devront être commandées à l'ANFAS PCA avant le 10 de chaque mois, en utilisant la trame de bon de commande annexée à la présente procédure.

Le bon de commande sera traité sous réserve de communication des pièces suivantes :

- Bon de commande dûment complété,
- Justificatif de virement ou chèque à l'ordre de l'ANFAS PCA (nombre de cartes commandées X 2 €),

➤ **Ces cartes devront respecter et contenir obligatoirement les points suivants :**

Recto

Le recto est imprimé directement par le logiciel Base Form' par l'organisme de formation

On y retrouve :

En haut de la carte l'identité du stagiaire :

- Son nom ;
- Son prénom ;
- Le numéro d'identifiant que le logiciel Base Form' lui a attribué (il correspond à son sexe, ses année, mois et département de naissance, la région où son profil a été créé, son numéro d'identifiant) ;
- Sa photo (l'impression de la carte est impossible si la photo n'est pas insérée dans Base Form') ;
- Un flash code qui permet de vérifier la validité des informations sur la plateforme Internet de Base Form'.

En bas de la carte le détail des formations en cours de validité :

- Le type de formation ;
- La date de fin de validité ;
- Le formateur et l'organisme de formation ;
- La langue dans laquelle s'est déroulée la formation.

Verso

Le verso est déjà imprimé par l'ANFAS PCA.

Ce verso est composé de deux parties.

On y retrouve :

Dans la première partie :

- Le titre « FORMATION SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES »
- Le logo de l'ANFAS PCA
- Les coordonnées de l'ANFAS PCA
- La signature du titulaire

Dans la deuxième partie :

Cette partie est divisée en quatre parts égales comprenant les informations suivantes :

- 1 partie en haut à gauche = logo France CHIMIE
- 3 autres parties = habilitation de l'employeur et visa

Cette partie, à usage exclusif de l'employeur du salarié, devra comporter ses coordonnées et sa signature.

A titre d'information, un modèle de carte est joint en annexe à cette procédure.

➤ **Impression**

Afin d'utiliser au mieux chaque planche de carte, nous vous conseillons de n'imprimer depuis le logiciel Base Form' que des multiples de 4.

En cas d'impression d'un nombre de cartes non multiples de 4, les cartes non imprimées ne seront pas réutilisables et resteront facturées à l'organisme de formation. Toutes les cartes inutilisées ou mal imprimées devront être restituées à l'ANFAS PCA qui se chargera de leur destruction et les comptabilisera dans la gestion des stocks de cartes des organismes.

ANNEXE
-
EXEMPLE DE CARTE

Recto

	Nom : DURAND		
	Prénom : Frédéric		
	N°id : 1840102PICA328491	(Éditée le 28/09/2020)	
Formation	Validité	Formateur - Organisme de formation	Langue
N1	17/09/2023	DUPONT Marc - ANFAS PCA	Français

Verso

Visa : Employeur : Visa :	Visa : Employeur : Visa :	<p>FRANCE CHIMIE</p> <p>CRÉER RÉVELER PARTAGER</p>	<p>FORMATION SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES</p>  <p>ANFAS PCA Picardie Champagne-Ardenne</p>	Signature du titulaire : 85 Boulevard Jean Bouin CS 20246 - 02316 Saint-Quentin Cedex Tél. 03 23 05 88 88 Email : anfas-pca@francechimie-pca.fr
---	---	--	--	---

BON DE COMMANDE

ANFAS PCA
La Maison des Entreprises
85 Boulevard Jean Bouin
02100 ST-QUENTIN

Organisme de formation : _____

Représentant : _____

Adresse de facturation : _____

Adresse de livraison : _____

BON DE COMMANDE POUR LE MOIS DE	Précisez le mois :
Nombre prévisionnel de salariés à former	
Nombre de cartes à commander (Les cartes ne sont commandées que par tranche de 4)	

Remarques :

Modes de règlement	
<input type="checkbox"/>	Par virement (à privilégier) Société Générale - 30003 01920 00037264054 05 IBAN : FR76 3000 3019 2000 0372 6405 405 BIC : SOGEFRPP
<input type="checkbox"/>	Par chèque l'ordre de l'ANFAS PCA

RAPPEL des conditions pour passer une commande de cartes

- adresser votre bon de commande dûment complété à l'ANFAS PCA pour le 10 de chaque mois (même si vous n'avez pas de cartes à demander)

- les cartes ne sont expédiées qu'après enregistrement du règlement sur le compte de l'ANFAS PCA ^(*)

^(*) à compter de 2022, les règlements par virements seront à privilégier (tarif : nbre de cartes commandées X 2 €)

Le non respect de ces conditions implique le non-traitement de la commande

Version 30/12/2021